

LE PLANQUAY

Un comité de soutien à l'abbé Michel

Un trio de fidèles est décidé à épauler Francis Michel, l'ancien curé de Thiberville. Objectif de ce comité de soutien informel, expliquer les condamnations du médiatique « abbé du Planquay », rendu à l'état laïc par l'Église catholique en mai 2020.

Ils sont trois, d'horizons différents. Bernard Lorbert est maraîcher de son état. Il vit à Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière non loin d'Orbec. Il est aussi chanteur et organiste, pendant les cultes. À ses côtés, il y a Philippe Durand, qui tient une exploitation agricole à Barville. En mai 2019, il avait accueilli trois jeunes migrants afghans dont il faisait l'éloge dans nos colonnes en 2019. Enfin, Aurélien Sallé est un chef d'entreprise installé à Saint-Aubin-de-Scellon ; il se définit comme un libéral, ramené à la foi catholique par l'abbé Michel. « Je suis effaré, voilà la raison de mon engagement. Cette vendetta contre l'abbé Michel me semble très déraisonnable, c'est pourquoi je me bats avec lui. Autrement, je suis quelqu'un de très discret », fait-il valoir.

« Expliquer les condamnations »

« Il y a eu beaucoup de jalousie et certainement de

la maladresse. Mais personne n'a jamais été contraint de se rendre à la messe au Planquay. Qui croira qu'il ait voulu spolier qui que ce soit ? », continue Aurélien Sallé. Ce n'est pas tant sur le volet judiciaire que les trois entendent agir, plutôt sur l'aspect moral. Le trio est décidé à épauler Francis Michel, l'ancien curé de Thiberville. Objectif de ce comité de soutien informel, expliquer les condamnations du médiatique « abbé du Planquay », rendu à l'état laïc par l'Église catholique romaine le 15 mai 2020.

Pour ces ouailles, la priorité, c'est contextualiser des informations qui ont fait les gros titres. « Il y a eu condamnation, il faut savoir pourquoi. Nous pouvons faire connaître 'des attendus' du jugement de 2016 (les éléments de référence qui motivent et fondent ce jugement, NDLR). » Exemple, « les onze comptes bancaires » cités pendant le procès de 2016 (à l'issue duquel l'homme à la soutane a été condamné pour

abus de confiance). « Pendant le procès de 2016, il a été écrit que l'abbé disposait de onze comptes. Cette formulation laisse imaginer beaucoup de choses. Il s'agissait de onze lignes correspondant à des placements divers comme un livret A. Rien à voir avec des comptes en Suisse ou aux îles Caïmans. De là, des commentaires sont partis dans tous les sens. »

Une synthèse de l'affaire

Les trois hommes ont déjà formé un groupe de travail. « Nous verrons quelle forme prendra notre communication », indiquent-ils. Toutes les options sont sur la table. Bernard Lorbert a déjà résumé la version de l'abbé sur un sept-pages, une synthèse qui reprend l'histoire et qui pourrait être distribuée dans les boîtes aux lettres. « Nous voulons que tous les gens de bonne foi soient mis au courant », conclut le trio.

François Lefebvre



De gauche à droite : Philippe Durand (Barville) ; Aurélien Sallé (Saint-Aubin-de-Scellon) et Bernard Lorbert (Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière).